



## RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

### *Protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et le ministère de l'Environnement de la République du Rwanda sur la coopération dans le domaine de l'environnement*

**CATÉGORIE DU SUJET :**

Collaboration environnementale

**TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :**

Bilatéral

**FORME :**

Protocole d'entente

**STATUT :**

- Signé par le Canada le 20 novembre 2017
- Renouvelé en 2021
- Valide jusqu'au 19 juillet 2024

**MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRE PARTENAIRE :**

**Responsable :** Environnement et Changement climatique Canada, ministère de l'Environnement du Rwanda

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :****Sites Web :**

[Communiqué de presse sur la signature du protocole d'entente](#)

**Personnes-ressources :**

[Informathèque d'ECCC](#)

**ÉDITION DU RECUEIL :**

Fevrier 2022

**RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR**

Le protocole d'entente (PE) a été signé à Montréal en novembre 2017. Il instaure un forum de coopération et d'action constantes pour protéger l'environnement. Il vise à améliorer la collaboration entre le Canada et le Rwanda dans cinq domaines : les changements climatiques, l'économie verte, la conformité environnementale et l'application de la loi, la gestion durable des terres humides en milieu urbain et d'autres questions d'intérêt mutuel touchant l'environnement.

**OBJECTIF**

Améliorer la coopération entre les parties sur des questions touchant l'environnement et le développement durable et redoubler d'efforts pour lutter contre le changement climatique et assurer la protection de l'environnement.

**ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

Pour mettre en œuvre le PE, les deux parties coopéreront en se transmettant des pratiques exemplaires et des leçons retenues, en partageant leurs initiatives de formation et de développement des capacités et en participant à des réunions et à d'autres activités collaboratives.

Le protocole d'entente insiste sur le rôle de l'égalité entre les sexes et l'importance de l'innovation pour une croissance propre, et comprend un mécanisme permettant d'ajouter des projets en tant qu'annexes au PE.

**RÉSULTATS PRÉVUS**

Par l'échange de pratiques exemplaires et de l'expertise, le PE devrait favoriser les mesures de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement dans les deux pays.

**PARTICIPATION DU CANADA**

Le Canada et le Rwanda ont collaboré afin d'encourager les membres signataires du Protocole de Montréal à ratifier l'[amendement de Kigali](#), dans lequel on prévoit la diminution graduelle des hydrofluorocarbones (HFC). Dans l'esprit de



consolider leur partenariat, les deux pays ont convenu de signer un PE sur la coopération environnementale.

Le PE renforce également les relations bilatérales entre le Canada et le Rwanda dans le contexte des engagements pris par le Canada envers l'Afrique auprès du G20, l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes.

## RÉSULTATS ET PROGRÈS

### *Activités*

En octobre 2019, le Canada et le Rwanda ont tenu des réunions à Kigali au cours desquelles ils ont approuvé un plan de travail décrivant les activités de mise en œuvre du PE. Les

projets prioritaires de la collaboration future ont été définis, dont les sites contaminés, la mise en œuvre de l'amendement de Kigali et la tarification du carbone. Ils se sont également livrés à un échange d'information sur la gestion des plastiques.

Dans le cadre des rencontres à Kigali, Environnement et Changement climatique Canada a présenté, de concert avec d'autres partenaires internationaux, un atelier sur les registres de rejet et de transfert de polluants.

En octobre 2021, le Canada et le Rwanda ont tenu une rencontre virtuelle pour discuter des efforts de coopération renouvelés et des activités adaptées au contexte de la COVID-19.